



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : SIGNATURE D'UN BAIL D'HABITATION DU LOGEMENT SITUÉ AU 2<sup>EME</sup> ETAGE DROITE SIS 3 ALLEE AUBERT AVEC LA FAMILLE ZAKOUR** **DÉCISION N° DM-22-324**  
**EN DATE DU 01 SEPTEMBRE 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020, donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal A-22-130 du 22 mars 2022, portant désaffectation du logement situé au deuxième étage droite du bâtiment 3 allée Aubert, lot B ;

**VU** la délibération du conseil municipal DE-22-04-1-14 du 13 avril 2022, portant déclassement de l'appartement situé au 2<sup>ème</sup> étage droite, lot B de l'immeuble 3 allée Aubert ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-22-177 du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire délégué à l'administration générale ;

**CONSIDÉRANT** la demande de l'association Habitat et Humanisme, qui après avoir réussi à stabiliser la situation professionnelle et familiale de Monsieur et Madame ZAKOUR, nous propose l'intégration de cette famille dans un logement avec un bail d'habitation soumis aux dispositions de la loi du 6 juillet 1989;

**CONSIDÉRANT** que le logement situé au deuxième étage droite de l'immeuble sis, 3 allée Aubert, propriété de la ville est libre de toute occupation ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** un bail d'habitation avec Monsieur et Madame ZAKOUR, pour la mise à disposition d'un logement situé au deuxième étage droite de l'immeuble sis, 3 allée Aubert, moyennant le versement, au titre de la première année, d'un loyer mensuel de 700,00 € (sept-cents euros), charges comprises.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

**Signé**

**Eric BENSOUSSAN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20220901-lmc1H10023H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 01/09/2022  
Date de Publication : 01/09/2022